

DUREE - LIEU

- 1 jour / 7 heures
- Où ? Medef 22 - UIMM 22 - 3 Rue Irène Joliot Curie - 22440 Ploufragan

PUBLIC :

- Dirigeant de PME/PMI
- DRH / RH opérationnel
- Comptable

INTERVENANT :

Aurore LE CALVEZ
juriste social

MOYENS PEDAGOGIQUES :

supports documentaires,
évaluation, attestation de
stage

TARIF :

- Adhérents Medef 22 / UIMM 22 : 450 € net de taxes
- Non adhérents: 550 € net de taxes
- Déjeuner : en sus

Organisme de formation
enregistré sous le n° 53
22 08 639 22. Cet
enregistrement ne vaut
pas agrément de l'État.

LES CLAUSES DU CONTRAT DE TRAVAIL

OBJECTIFS :

Savoir rédiger le contrat de travail en :

- Identifiant les clauses indispensables des clauses accessoires,
- Déterminant les clauses nécessaires en fonction de la situation particulière du salarié,
- Sachant reconnaître et éviter les clauses illicites,
- S'assurant de la validité des clauses envisagées compte tenu de la réglementation en vigueur.

PROGRAMME :

1. Etat des lieux et distinctions préalables

- Distinction entre proposition d'emploi, promesse d'embauche et contrat de travail
- Les clauses interdites
- Le formalisme du contrat de travail
- Les clauses informatives, normatives

2. Les clauses incontournables du contrat de travail

- Le travail convenu et le classement du salarié
- Le lieu de travail convenu
- La rémunération du salarié
- La durée du travail

3. Les clauses particulières du contrat de travail

- La période d'essai
- Le lieu de travail du salarié (mobilité, télétravail)
- La protection des intérêts de l'entreprise (non concurrence, exclusivité, confidentialité, discrétion)
- La clause de délégation de pouvoir
- La clause de dédit-formation
- Les clauses d'objectifs

Méthodologie :

- Alternance théorie / exercices pratiques
- Préconisations en termes de formulation
- Echange de bonnes pratiques entre professionnels